Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20111207-0000008808-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/12/2011
Réception par le Prefet : 12/12/2011
Publication : 14/12/2011

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG-2011-5-5-1
Séance du mercredi 7 décembre 2011

BUDGET PRIMITIF 2012
POLITIQUE VIE LOCALE
PROGRAMMES F031, F032, F034, F035

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le budget 2012 de la DAT tel que décrit dans le rapport joint pour un montant de :
  - pour le programme « politique de développement local » (F231) :
    - en investissement : AP : 580 000 €, CP : 244 000 €
    - en fonctionnement : CP : 1 186 000 €.
  - pour le programme « partenariat avec les villes » (F232) :
    - en investissement : CP : 501 000 €.
  - pour le programme « patrimoine communal » (F234) :
    - en investissement : AP : 1 030 000 €, CP : 1 912 000 €
    - en fonctionnement : CP : 20 000 €.
  - pour le programme « dotation d'accompagnement des charges de centralité » (F235) :
    - en investissement : CP : 154 000 €,

- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de ces politiques.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté